



**COMPTE- RENDU**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019**

L'an deux mil dix- neuf, le Mardi 26 Mars à 20 heures 45  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Julien DEMAZURE, Maire

Etaient présents : MM. DEMAZURE, ANNE, Mme HOOREMAN, Mme DEMAZURE, Mme LEHERICEY, MM. MULOT, BRISBOUT, Mme LECLUSE, MM. RUCAR, BUNEL, M. DENOYELLE, Mme BRUNET formant la majorité des membres en exercice.

Absents et excusés : M.REMILLIER-LONGUEVILLE (Pouvoir à Mme LEHERICEY), Mme LEGRAVEREND (Pouvoir à Mme BRUNET), Mme DUCHEMIN (Pouvoir à M. BUNEL), M. VENAT, Mme VEYRES (Pouvoir à Mme DEMAZURE)

Absents : M. PATEY, Mme ROBAC

Mme LEHERICEY est désignée secrétaire de séance.

Soit 12 présents, 16 votants

M. DEMAZURE accueille les conseillers. Il énonce les pouvoirs qui ont été attribués par les membres absents et décline l'ordre du jour.

**APPROBATION COMPTE- RENDU**  
**Séance du 20 Décembre 2018**

En l'absence d'observations, le compte- rendu est adopté à l'unanimité.

**FINANCES**

Le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement en diminution par rapport à 2017, finalité des dotations de l'Etat en baisse, notamment de la DGF et des transferts de charges à la Métropole Rouen Normandie qui pèsent lourdement sur le budget fonctionnement. L'évolution de la masse salariale (glissement-vieillessement -technicité, évolution de carrières) contribue aussi à cette baisse de résultats.

**Compte administratif 2018 (délibération n°01/2019)**

Le compte administratif, en tout point conforme au compte de gestion est adopté à l'unanimité, (M. DEMAZURE, Maire, comme le prévoit les textes, ne prend pas part au vote).

**RESULTATS DE CLOTURE 2018**

FONCTIONNEMENT	Dépenses en €	Recettes en €
Soldes à la clôture 2018	1 723 322.78	1 792 587.14
Excédent 2017 reporté		22 274.93
<b>Totaux à la clôture 2018</b>	<b>1 723 322.78</b>	<b>1 814 862.07</b>
Résultat 2018		<b>+ 91 539.291)</b>

INVESTISSEMENT hors RAR	Dépenses en €	Recettes en €
Soldes à la clôture 2018	204 406.40	262 117.76
Résultat 2017 reporté (déficit)	172 176.78	
Totaux à la clôture 2018	376 583.18	262 117.76
RESULTAT 2018 hors RAR (déficit)	-114 465.42 (2)	

**RESULTAT DE CLOTURE CUMULE 2018 : (1)-(2) : - 22 926.13€**

INVESTISSEMENT avec RAR	Dépenses en €	Recettes en €
Soldes à la clôture 2018	376 583.18	262 117.76
RAR	0	42 200
Totaux à la clôture 2018	376 583.18	304 317.76
RESULTAT 2018 (déficit)	-72 265.42	

L'affectation des résultats 2018 au Budget primitif 2019 (pour rappel : résultat de fonctionnement 2018 : +91 539.29 €) est adoptée à l'unanimité.

- 72 265.42€ en 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » (Recette d'investissement)
- 19 273.87€ en 002 « Excédent de fonctionnement reporté » (Recette de fonctionnement).

Le déficit d'investissement 114 465.42€ sera repris à l'article 001 du Budget primitif 2019.

### Budget primitif 2019 (délibérations n°02 à 06/2019)

M. DEMAZURE remercie toutes les commissions qui se sont réunies et salue leur travail dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2019.

Il souligne que ce budget a été construit au plus juste, les marges de manœuvre demeurant très réduites. Les ressources fiscales seront, cette année, en hausse, avec l'imposition des foyers fiscaux du lotissement des Beauxrepaires ;

Mme LECLUSE fait remarquer que les taux appliqués sur la commune sont plutôt bas par rapport à la moyenne des collectivités de même strate de population.

M. ANNE ajoute que la masse salariale et les transferts de charges à la MRN monopolisent 70% du budget prévisionnel et que pour la plupart des comptes, le budget de fonctionnement est la réplique du budget 2018.

Pour répondre à Mme LECLUSE, le transfert de charges du à la MRN - qui n'a pas prévu de clause de revoyure-est figé, privant la commune de marges de manœuvre.

Aussi, M. ANNE précise que la vente de la Maison dite « Mercier » et pour laquelle une offre d'achat à 250 000€ nets vendeur a été faite permettra de projeter des investissements, notamment dans le cadre de la rénovation et la mise aux normes, énergétiques et accessibilité aux personnes à mobilité réduite, des bâtiments communaux.

M. DEMAZURE ajoute, concernant la vente de la Maison « Mercier » que la commune n'a pas vocation à se substituer aux bailleurs sociaux : elle n'en a ni les savoir-faire, ni les compétences.

Mme LECLUSE tient à préciser que les opérations immobilières menées par l'ancienne mandature ont été sources de profit et ont permis d'investir, ce à quoi M. ANNE répond que les investissements essentiels ont été la construction de la cantine (1 764k€), la Maupassière, les Beauxrepaires dont on peut dire qu'ils ont été des gouffres financiers au détriment de l'entretien du patrimoine immobilier. C'est donc autour de la remise en état et aux normes des bâtiments communaux que se décline le budget d'investissement 2019 avec :

- Rénovation des huisseries et pose de volets, suppression de la verrière et isolation par la toiture à la salle polyvalente
- Remplacement des huisseries et pose de volets à l'école maternelle
- Fermeture du préau scolaire à l'école élémentaire
- Peinture et reprise enduits extérieurs au restaurant scolaire
- Travaux de réparation de vitraux et de boiseries et bancs à l'Eglise
- Accessibilité PMR dans les bâtiments
- Construction d'un vestiaire féminin aux ateliers
- Remplacement des radiateurs dans la salle de Conseil Municipal
- Banque d'accueil aux normes PMR à la Mairie

Les autres investissements s'articulent autour de la construction d'un skate-park pour lequel nous disposons de subventions accordées en 2018 (le Département + Dotation Equipement des Territoires Ruraux+ Métropole Rouen Normandie) pour un montant de : 43 919€ et autour de l'acquisition d'un camion pour les services techniques.

Concernant la Mairie, M. ANNE suggère de repenser l'organisation de l'accueil.

Mme LECLUSE souhaiterait que puisse être mis à la disposition des Neuvillais un ordinateur avec un accès Internet qui permettrait à ceux qui n'en sont pas dotés, de pouvoir accéder, notamment, à leur déclaration de revenus- dont l'obligation d'être faite par cette voie- se profile. Ce à quoi, M. DEMAZURE ne voit aucun problème, étant entendu que seuls des conseils d'utilisation pourraient être donnés par le personnel, et que cette « borne » ne pourrait être utilisée qu'à des fins administratives.

Les subventions aux associations sont déclinées et adoptées.

M. DEMAZURE informe l'assemblée que l'association des Anciens Combattants n'existe plus, faute de Président.

Mme LECLUSE s'abstient sur la subvention allouée à l'association LUDENS et ne prendra pas part au vote concernant l'ASCO dont elle est Trésorière.

Par ailleurs, elle salue, ainsi que M. DEMAZURE, le travail et la qualité de l'exposition sur la Première Guerre Mondiale organisée par l'association ABEIL. M. DEMAZURE ajoute qu'après avoir édité un excellent livre sur « Les Poilus » de notre commune, en 2019, l'association ABEIL s'attache à la rédaction et l'édition d'un ouvrage sur les Châteaux de la commune.

M. DEMAZURE souligne le dynamisme et l'engagement de l' APECO qui soutient et finance les projets scolaires.

Il rappelle qu'il demande toujours à EIE de poursuivre leurs efforts pour diminuer leur Trésorerie qui s'élève à plus de 40 000€ et celle du Comité de Liaison des Elus à plus de 16 000€.

La reconduction en 2019 des taux des 3 taxes communales est adoptée à l'unanimité :

- taxe d'habitation : 13.16%,
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 19.10%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.33%.

M. DEMAZURE précise que la compensation de la taxe d'habitation s'est opérée en 2018 à l'euro près comme annoncé par le Gouvernement mais qu'on ne peut anticiper sur l'avenir, le Conseil Constitutionnel devant répondre avant 2021 sur la possibilité de dégrever de cet impôt 80% des foyers fiscaux comme il était prévu.

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES (en €)	
011 Charges à caractère général	438 539.56
012 Charges de personnel	1 029 185.00
014 Atténuation de produits	226 246.00
65 Autres charges de gestion courante	85 989.00
66 Charges financières	31 894.31
67 Charges exceptionnelles	200
TOTAL	1 812 053.87
RECETTES (en €)	
013 Atténuations de charges	36 714.00
70 Produits des services	301 119.00
73 Impôts et taxes	802 528.00
74 Dotations et participations	599 549.00
75 Autres produits de gestion courante	41 428.00
76 produits financiers	10942.00
77 Produits exceptionnels	500.00
002 Résultat 2018 reporté	19 273.87
TOTAL	1 812 053.87

INVESTISSEMENT	
DEPENSES (en €)	
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 744.00
16 Remboursement d'emprunts	107 390.01
204 Subventions d'équipement versées	30 330 .00
21 Immobilisations corporelles	389 912.99
001 Déficit 2018 reporté	114 465.42
<b>TOTAL</b>	<b>643 842.42</b>
RECETTES (en €)	
10 Dotations, fonds divers et réserves	10 329.00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	72 265.42
16 Produit des emprunts	140 193.00
27 Autres immobilisations financières	48 149.00
13 Subventions d'investissement	122 906.00
024 Produits des cessions	250 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>643 842.42</b>

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget 2019 tel que présenté et adopte le principe de fiscalisation des participations au SILG et au SIDEAL (84 672€).

Concernant le SIDEAL, M. ANNE précise que le Budget 2019 du SIDEAL est compliqué car, compte-tenu de la fermeture de la piscine pour travaux, le SIDEAL n'a plus les recettes liées au droit d'entrées et se doit de maintenir ses charges, notamment en matière de personnel qui a pu être mis à disposition des collectivités membres qui le souhaitent.

La directrice de l'école maternelle bénéficie –sur son temps de décharge- des services d'une agente du SIDEAL pour la seconder dans les tâches administratives.

M. DEMAZURE rappelle que les travaux en cours coûtent 2M€ et que le SIDEAL est libéré-au terme de 20 ans- de tout emprunt initial lié à la construction de la Piscine de Pont-Saint-Pierre.

La Municipalité fait le constat que la gestion financière de la piscine par le SIDEAL est saine et responsable.

Concernant le SILG, M. DEMAZURE rappelle l'historique de ce syndicat qui a pour vocation de porter les équipements sportifs et le parking autour du lycée Galilée.

Au terme de l'emprunt qui avait été contracté pour la réalisation de ces équipements,

M. DEMAZURE, en sa qualité de Conseiller Régional, en a sollicité la reprise par la Région, proposition qui a été acceptée. Restent à régler l'occupation des équipements sportifs par voie de conventions avec les associations utilisatrices et le financement du fonctionnement de ces équipements. Ainsi le SILG disparaîtra prochainement.

<b>DEMANDES DE SUBVENTION</b> (délibérations n°07/2019 à 14/2019)
--

M. DEMAZURE sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de demander, dans le cadre des projets d'investissement inscrits au budget primitif 2019 les subventions suivantes :

❖ Accès au numérique aux écoles

- DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) Complément d'équipements à l'école élémentaire : 3 portables
- 

Montant HT des acquisitions	1 719.62€
Montant TTC des acquisitions	2 063.54€
Subvention demandée : DETR 30%	515.88€

❖ Travaux Eglise

▪ DETR

Montant HT des travaux de restauration des vitraux	16 611€
Montant HT des travaux de rénovation de plancher et des bancs	19 384€
Montant total HT des travaux	35 995€
Subvention demandée : DETR 30%	10 798.50€

- Le Département : seuls les vitraux peuvent être subventionnés

Montant HT des travaux	16 611€
Montant TTC des travaux	19 933.20€
Subvention demandée : Département sur les vitraux : 25%	4152.75€

❖ Bâtiments scolaires : remplacement des huisseries /pose de volets roulants /fermeture préau

▪ DETR

Montant HT des travaux huisseries école maternelle	63 490.79€
Montant HT des travaux fermeture préau école élémentaire	12 467.76€
Montant total HT	75 958.55€
Montant total TTC	91 150.26€
Subvention demandée : DETR 30%	22 787.56€

- Métropole Rouen Normandie

Montant HT des travaux huisseries école maternelle	63 490.79€
Montant HT des travaux fermeture préau école élémentaire	12 467.76€
Montant total HT	75 958.55€
Montant total TTC	91 150.26€
Subventions demandées : Métropole Rouen Normandie FAA+FSIC	26 585.50€

❖ Salle polyvalente : remplacement des huisseries/ démantèlement verrière & isolation/ volets roulants

- Métropole Rouen Normandie

Montant HT des travaux huisseries et volets salle polyvalente	58 342.31€
Montant HT des travaux isolation toiture	12 358.70€
Montant total HT	70 701.01€
Montant total TTC	84 841.21€
Subventions demandées : Métropole Rouen Normandie FAA+FSIC	35 350.50€

- Métropole Rouen Normandie- Programme contractualisé avec la Région de Maîtrise d'Energie dans le Patrimoine Public-

Montant HT des travaux huisseries et volets salle polyvalente	58 342.31€
Montant HT des travaux isolation toiture	12 358.70€
Montant total HT	70 701.01€
Montant total TTC	84 841.21€
Subvention demandée : 40% (Maitrise d'énergie dans le Patrimoine Public)	23 336.92€

❖ Isolation et peinture extérieures restaurant scolaire

▪ Métropole Rouen Normandie

Montant HT des travaux	13 532.00€
Montant total TTC	14 885.20€
Subvention demandée : FAA + FSIC	6766.00€

Ces délibérations sont entérinées à l'unanimité.

## REALISATION D'UN PRET (délibération n°015/2019)

M. DEMAZURE propose afin de financer les investissements votés au Budget Primitif 2019, de contracter un prêt de 250 000€ sur une durée de 15 ans. Il a rencontré un conseiller de la Caisse d'Épargne qui a fait 3 offres, la première à taux fixe, la seconde à taux indexé sur l'Euribor 3 Mois floré à 0 plus marge de 1%, et une troisième à taux révisable indexé sur le taux du livret A.

L'offre la plus intéressante à ce jour et jugée sans risque semble être la seconde puisqu'à tout moment et sans frais, en fonction de l'évolution de l'Euribor, le prêt peut être transformé en prêt à taux fixe. Les fonds issus de ce prêt peuvent être débloqués en 4 versements permettant ainsi d'ajuster le montant du capital emprunté en fonction des besoins et dans la limite de 250 000 euros.

Le conseil municipal donne son accord sur ce prêt aux conditions ci-dessus énumérées.

## VENTE DE LA MAISON MERCIER (délibération n°017/2019)

M. DEMAZURE retrace la procédure de mise en vente de la Maison Mercier tout en précisant que ce bien immobilier constitue une mobilisation de capitaux offrant pas ou peu de rentabilité mais occasionnant des frais d'entretien et de fonctionnement. Il rappelle que la collectivité est liée jusqu'en 2031 par une convention PALULOS (logement social) et qu'en aucun cas ce bien ne peut être acquis par un particulier. Seuls les bailleurs sociaux peuvent se porter acquéreurs.

Il souligne que ce bien est assorti d'un prêt dont l'encours est de 142k€ qui pourra être remboursé en 2020.

2 bailleurs sociaux ont fait une offre d'achat :

- La Plaine Normande : 140 000€, offre considérée inacceptable
- LOGISEINE : 250 000€

Considérant l'estimation faite par le service des Domaines de 260 000€ + ou - 10%, il est proposé au Conseil Municipal de

- de céder à LOGISEINE la parcelle bâtie cadastrée section AL n° 52 d'une superficie de 289 m<sup>2</sup> et issue de la parcelle primitive AL 41, au prix de 250 000€ net vendeur.
- d'apporter la garantie de la commune- à la demande de LOGISEINE- en totalité au prêt d'un montant prévisionnel de 247 500€ qui sera contracté dans le cadre de l'acquisition de cette propriété, étant rappelé par M. ANNE que cette caution ne porterait que sur la première annuité de prêt et étant souligné par M. DEMAZURE qu'il n'y a aucun risque à se porter garant des bailleurs sociaux compte-tenu de la teneur de leur patrimoine immobilier.

La vente, à l'unanimité du Conseil, est consentie à LOGISEINE aux conditions ci-dessus énumérées.

## INTERCOMMUNALITE

### **Approbation de l'acte constitutif du Groupement de commandes pour la fourniture d'énergie et services associés en matière d'efficacité énergétique (délibération n°16/2019)**

M. DEMAZURE rappelle à l'assemblée que la commune s'était associée à un groupement d'achat d'électricité constitué par la Syndicat Départemental d'Énergie. Les contrats passés dans ce cadre seront à terme en 2020, et les conditions n'ont pas permis à la collectivité de bénéficier de réelles économies.

La métropole Rouen Normandie propose de créer un groupement d'achat pour :

- Fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés,
- Fourniture et acheminement d'électricité et services associés pour les bâtiments,
  
- Fourniture et acheminement d'électricité et services associés pour les installations :
  - d'éclairage public,
  - de Signalisation Lumineuse Tricolore (SLT),
  - de bornes de recharge pour véhicules électriques,
- Fourniture et acheminement d'énergies autres que l'électricité et le gaz naturel,
- Services en matière d'efficacité énergétique.

Aussi, il semble important- dans le cadre de recherches d'économies- de pouvoir s'insérer dans ce modèle.

Les conseillers municipaux approuvent l'adhésion au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé, la fourniture d'énergie et services associés en matière d'efficacité énergétique, pour :

- Fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés ;
- Fourniture et acheminement d'électricité et services associés pour les bâtiments;
- Fourniture et acheminement d'électricité et services associés pour les installations :
  - d'éclairage public ;
- Services en matière d'efficacité énergétique ;

LA SEANCE EST LEVEE A 22H20

Julien DEMAZURE  
Maire

